

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement
d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne

2me " etc., 2 cts. "

Pour annonces à long terme,
conditions libérales.

Si la guerre est la dernière raison des
peuples, l'agriculture doit en être la pre-
mière.

Empruntons-nous du sol si nous vou-
lons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ASSOLEMENTS.

En agriculture, la question des assolements, après celle des engrais, est sans contredit, la plus importante ; par conséquent elle demande une étude sérieuse et une attention soutenue. Nous devons à nos lecteurs qui ignorent la signification de ce mot, une définition aussi claire, aussi précise qu'il nous est possible de la donner.

L'assolement est l'art de faire succéder les cultures sur le même terrain, pour en tirer constamment le plus grand produit, aux moindres frais possibles.

Voici une autre définition qui est peut-être plus claire : " C'est l'art de varier les récoltes sur le même terrain, de faire succéder les unes aux autres des plantes différentes, et de connaître l'effet de chacune sur le sol." Ou encore, " c'est l'ordre dans lequel les plantes doivent se succéder sur le même champ. "

Parmi les avantages qu'offre l'assolement, en voici quelques-uns : Un assolement bien raisonné, économise les labours, les fumiers, et augmente les produits d'une exploitation. De plus, un bon système d'assolement peut seul garantir une prospérité durable en agriculture, c'est-à-dire rendre à une terre sa fertilité et la lui conserver. Des agronomes expérimentés n'ont pas craint de dire que les véritables greniers d'abondance ne se trouvent que dans les bons assolements.

A l'origine des temps, il est probable que les plantes qui fixèrent l'attention de l'homme furent celles qui pourraient servir à sa nourriture. Longtemps, sans doute, elles furent l'objet presque exclusif des travaux des cultivateurs, et de nos jours elles occupent encore la principale place sur nos labours. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que la terre refusait de donner, tous les ans, les mêmes produits, ou du moins ne les donnait qu'avec une parcimonie toujours croissante ; indice certain de ce qu'on appelle *lassitude*.

Comme les troupeaux trouvaient à la surface du globe des pâturages naturels qui dispensaient de pourvoir autrement à leur nourriture, que leur propriétaire, rassuré à cet égard, ne cultivait pour lui qu'une faible partie de ses vastes domaines, toute sa science consistait à choisir des terres neuves, fécondes, qu'il abandonnait à un long repos, après en avoir tiré quelques récoltes, et l'art de la culture n'était pour lui que celui du *labourage*.

Plus tard, lorsque la propriété commença à être divisée, pour subvenir aux besoins croissants de la population, on fut forcé d'étendre proportionnellement les cultures qui servaient à la nourriture de l'homme, et par conséquent de les ramener plus souvent à la même place. Aux labours il fallut joindre les engrais ; et comme on reconnut encore leur insuffisance, on ne trouva rien de mieux que d'obtenir autant de récoltes successives que le permettait la fertilité du sol, et de le laisser ensuite se reposer plus ou moins longtemps.

Jusque là, à peine se doutait-on de la théorie des assolements. Les prairies naturelles et les pâturages sur les champs en repos, continuaient à former toute la nourriture des animaux. On ne semait que très-peu de graines de plantes fourragères, comme s'il eut été déraisonnable ou sans profit de demander à la terre autre chose que ce qui constituait la nourriture de l'homme.

L'introduction des prairies artificielles fut plus tard, et presque partout, le premier pas vers un meilleur système de culture. Les cultures sarclées, butées, telles que celle des navets, carottes, etc., vinrent ensuite.

On s'aperçut que toutes les récoltes n'étaient pas également épuisantes ; que toutes ne se succédaient pas avec un même succès ; que telles plantes pouvaient revenir plus souvent que telle autre sur le même terrain, etc. Alors une science nouvelle se déroula aux yeux du cultivateur, et tandis que la pratique lui en dévoilait en partie les principes, une observation attentive des phénomènes de la nature acheva de les lui révéler.

En effet, on dirait que la nature elle-même s'est chargée de nous démontrer la nécessité des assolements. Si on examine attentivement ce qui se passe dans les terres incultes, on s'en convaincra facilement. Par exemple, voilà un terrain qui se couvre d'une plante, cette plante s'y maintient plus ou moins longtemps, sans mélange d'autres espèces. Après quelques années on voit que la végétation de cette plante devient moins vigoureuse, qu'une autre espèce de plante commence à se montrer, bientôt la première disparaît et la seconde demeure seule. Souvent on a vu des champs couverts de mil, se couvrir, au bout de quelques années, de mousses, d'oseille, etc.

Les arbres eux-mêmes obéissent à loi des assolements. En effet, qui n'a pas vu des forêts entières se consumer par le feu, se couvrir spontanément les années suivantes, d'herbes, de broussailles à travers lesquelles s'élèvent un peu plus tard des arbres tout différents des premiers. Le terrain sur lequel est assis le collège de Ste. Anne, était couvert d'érables, il y a soixante à soixante et dix ans, aujourd'hui que voit-on à la place? Uniquement des épinettes. Tous ceux qui pénètrent tous les jours dans nos forêts pour les défricher ne savent que trop que les arbres qu'ils abattent sont vite remplacés, s'ils ne sont toujours en éveil. Lorsqu'une coupe de bois a été faite, on voit bientôt l'emplacement découvert, s'orner d'une infinité de framboisiers, ou de groseillers, etc., qui fournissent pendant trois à quatre ans une abondante récolte de leurs fruits succulents, si on néglige de piocher, herser ou labourer ce terrain. La rivière de la Baie St. Paul offre un exemple frappant de ce que nous avançons. A la place de l'immense terrain emporté par les eaux du printemps, on aperçoit trois souches de différentes espèces de bois superposées.

En présence de tels faits, il était difficile de ne pas reconnaître une loi générale et de ne pas en chercher l'explication. Qu'a-t-on découvert? On s'est d'abord aperçu que certains végétaux fatiguent moins la terre que d'autres, et on crut avoir trouvé une explication satisfaisante du phénomène. Toutefois, il fallut reconnaître qu'elle était encore incomplète; car si elle rendait suffisamment compte de l'appauvrissement du sol, elle n'aidait en rien à reconnaître les causes de la difficulté qu'éprouvent les végétaux à croître sur le terrain qui a déjà nourri leurs semblables. Il n'y avait donc pas, dans ce cas, épuisement du sol, puisqu'il pouvait encore contribuer à la végétation d'une espèce quelconque, tandis qu'un sol véritablement épuisé l'est pour toutes les plantes.

Il ne faut pas oublier qu'à part l'épuisement il y a encore l'effritement du sol. Le premier a lieu lorsqu'un grand nombre de végétaux ont tiré d'un terrain quelconque toute la matière extractive, et l'effritement lorsqu'une certaine plante détermine la stérilité du sol, soit pour les plantes de même espèce qu'elle, soit pour celles de même genre et de même famille, mais le laisse fertile pour d'autres plantes.

Encore une fois, l'épuisement a lieu pour tous les végétaux quelconques: il agit en appauvrissant le sol, en lui enlevant la matière nutritive. L'effritement a quelque chose de plus spécifique; sans épuiser le sol, il lui enlève en abondance un

principe nécessaire à telle ou telle plante. Ainsi, un pêcher rend stérile le terrain pour lui-même, à ce point que, si sans changer de terre, on replante un pêcher dans un terrain où il en a déjà vécu un autre auparavant, le second languit et meurt, tandis que tout autre arbre peut y vivre. On conçoit que l'abondance de nourriture particulière que cet arbre exige du sol, fait que celui-ci en manquera bientôt, et ne pourra plus nourrir un autre arbre qui demande le même principe. Cet effet n'est pas borné aux individus d'une même espèce; mais les espèces semblables par leur organisation doivent également souffrir. Il y a donc des plantes qui épuisent le terrain, qui laissent dans le sol qui les a nourries moins de substances alimentaires qu'elles n'y en ont trouvé, comme il y a des plantes qui se nourrissent en partie de l'air, laissent dans la terre des débris qui l'enrichissent.

Il y a des plantes qui épuisent le terrain pour elles-mêmes et pour d'autres, comme il y en a qui l'effritent, c'est-à-dire qui le rendent stérile pour toutes celles qui sont de la même famille. Tout cela nous apprend qu'il y a nécessité à entretenir la terre, par la combinaison de cultures variées dans un état convenable d'ameublissement, qu'il faut éviter de donner au même terrain la même semence, plusieurs années de suite, qu'il faut faire succéder les plantes qui fertilisent le sol à celles qui l'épuisent et que c'est en cela que consiste l'art des assolements.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Depuis notre dernière *Quinzaine*, la Chambre Haute a continué la discussion sur le nouveau projet de constitution, sans interruption. Trois à quatre amendements ont été présentés à cette mesure; mais tous ont été perdus et rejetés par une forte majorité. Enfin dans sa séance de lundi, cette Chambre adopta définitivement la mesure, sur la division suivante: Pour la mesure, — Les honorables MM. Hamilton, Sir E. P. Taché, Campbell, Ross, Ryan, Christie, Alexander, McDonald Macpherson, Bossé, McCrae, Blake, Bull, Gingras, Armand, Guévremont, Panet, Léonard, McMaster, L. H. Duchesnay, J. Duchesnay, Bennet, Boulton, Fergusson Blair, Sir N. F. Belteau, Dickson, DeBeaujeu, Ferrier, Leslie, Crawford, Mills, Mathieson, Allan, Lacoste, Wilson, Shaw, Burnham, Vidal, Hamilton, Dumouchel, Skead, Reed, Renaud et Foster—45.

Contre la mesure, — Les honorables MM. Bureau, Currie, Cheffers, Simpson, Malhiot, Reesor, Flint, Aikins, Moore, Armstrong, Letellier de St. Just, Olivier, Seymour, Archambault et Proulx — 15.

Contre notre coutume, nous donnons les noms de tous les conseillers, qui se trouvent dans cette division, car nous croyons la mesure assez importante pour conserver le souvenir de ceux qui ont voté pour ou contre.

Plus tard, si le nouveau projet devient la constitution du Canada, nous la jugerons sûrement, car nous la jugerons par ses fruits. Alors, si le Bas-Canada est prospère, si ses institutions sont à l'abri de tout

danger, si notre langue, nos usages sont respectés, nous en rendrons grâce à ceux qui nous auront donné cette constitution. Au contraire, si les Canadiens-français ne trouvent que malaise dans leur patrie, si un peuple étranger restreint leur liberté, si une majorité hostile commande chez eux, e.c., alors nous regretterons le jour où nous acceptâmes le nouveau régime. Dix années au plus, et nous saurons si nous devons bénir ceux qui nous assurent que notre salut est là, dans la nouvelle constitution, ou si nous devons n'avoir que des reproches à leur adresser. En attendant, comptons beaucoup sur la Divine Providence, elle a trop fait, jusqu'ici, en notre faveur, pour nous abandonner dans un moment aussi critique.

À la Chambre basse, le 7 février, sur motion de l'honorable M. Brown, il a été nommé un comité chargé de s'enquérir et de faire rapport des mesures à adopter pour l'avancement de l'agriculture en cette province. Ce comité se compose des honorables MM. Brown, McGee, Chapais, et de MM. McKellar, Dunkin, Dorion (Athabaska), Perrault, Pope, Stinton, Wilson, Dickson et Walbridge. Nous espérons que ce comité va mettre sérieusement la main à l'œuvre, et va faire faire un grand pas à la cause agricole. Quand on a à traiter une cause majeure, comme celle de l'agriculture, on doit tenir à honneur de la conduire à bonne fin. Aussi attendrons-nous le rapport de ce comité avec le plus grand intérêt, et nous sommes sûr qu'il en sera ainsi de tous les cultivateurs intelligents.

Les débats sur la confédération ont recommencé pendant la séance de jeudi, le 15. L'honorable M. Dorion a eu l'honneur de la soirée, et a parlé pendant quatre heures. Son discours a été trop diversement apprécié, pour que nous osions intervenir. Lundi et les jours suivants MM. Joly, Langevin, Rose et McKenzie ont tous parlé plus ou moins longtemps, et avec plus ou moins d'effets, sur le même sujet.

La cause des maraudeurs de St. Albans a fait un grand pas, et les témoignages entendus en leur faveur sont terminés; et la cour a commencé lundi à entendre les avocats de la défense. On dit que si la décision leur est favorable, ils demanderont un *habeas corpus*.

Nous avons reçu le quatrième numéro de l'*Echo du Cabinet de Lecture Paroissial*. Nous sommes heureux d'y trouver reproduit le sermon prêché par le Révd. M. Beaudry, curé de St. Constant, dans l'église paroissiale de Montréal, à l'occasion d'un *libera*, chanté le 15 du présent pour le repos des Ames des 14, 000 Canadiens, victimes de la guerre américaine. Une foule immense était accourue pour entendre ce prêtre distingué, qui s'est tenu à la hauteur de son sujet et qui s'est aussi montré digne de sa haute réputation. Nous regrettons que les limites si restreintes de notre feuille ne nous permettent pas de le reproduire en entier, car nous sommes certains que nos lecteurs le liraient avec le plus grand intérêt et avec le plus grand profit. En voici une très-courte analyse: Le prédicateur choisit ces paroles de l'Écriture pour son texte, "Une voix s'est fait entendre au loin, des lamentations, des plaintes, des gémissements. Rachel pleurant ses

enfants, et ne voulant recevoir aucune consolation, parce qu'ils ne sont plus.—Jérémie 31-15.

"J'entends des voix confuses, plaintives—la voix de la religion qui pleure ses enfants immolés sur une terre étrangère.... J'entends la voix de la patrie qui pleure aussi l'absence, la perte d'un si grand nombre de ses enfants; la voix des mères éplorées.... J'entends la voix suppliante des victimes elles-mêmes qui nous disent: *Miseremini mei saltem vos amici mei*... Je viens me faire l'interprète de toutes ces voix...

"I. La guerre, le plus affreux de tous les fléaux... C'est la guerre qui a fait les victimes que nous pleurons aujourd'hui.... Quelles sont les causes qui produisent la guerre?... "Les enfants d'Israël firent le mal, disent les Livres Saints, ils irritèrent la colère du Seigneur. Dans sa colère Dieu les exposa en proie, les livra entre les mains de leurs ennemis...."

"II. Quels sont les crimes qui provoquent la colère de Dieu et qu'il punit par ce terrible fléau?... Malheur à vous qui vous servez de mensonges.... Malheur à vous qui êtes sages à vos propres yeux.... Qui êtes puissants à boire et vaillants à vous enivrer... Qui pour des présents, justifiez l'impie.... qui dites que le mal est bien, et que le bien est mal.... Et quel sera le châtement? La Guerre!.... Si la guerre ne nous a pas encore atteints, n'avons-nous pas raison de trembler?...."

"III. Sans avoir la guerre dans le pays, nous avons à déplorer la perte de 14,000 canadiens, tombés sur le champ de bataille pour une cause étrangère.... Quarante mille de nos compatriotes combattent sous le drapeau des Etats-Unis!

"Hélas! si ce sang catholique eut été répandu pour défendre nos autels, nos foyers, etc., ce serait pour nous un sujet de consolation.... Mais ce sang a été versé pour un peuple qui bientôt peut-être tournera ses armes contre nous."

Le prédicateur fait ensuite une peinture saisissante des tristes conséquences de l'émigration des canadiens, verse des larmes amères sur l'aveuglement de nos compatriotes qui renoncent au plaisir de la famille, aux avantages qu'offre le Canada à ses enfants, etc., pour aller se mettre au service de maîtres qui les méprisent, se faire soldats pour une cause étrangère, etc.... Invitation chaleureuse aux Législateurs, à tous les canadiens de prendre les moyens de garder au milieu d'eux des compatriotes qui seraient si utiles à leur pays. Puis il termine en priant son auditoire d'unir ses supplications à celles de l'Eglise, en faveur des malheureuses victimes.—*Requiescant in pace.*

Chez nos voisins, après les démarches qui ont été faites en faveur de la paix, la guerre se poursuit avec plus d'acharnement que jamais. Le Sud a été indigné des conditions que Lincoln a voulu lui imposer, et il est décidé de continuer cette lutte meurtrière tant qu'il lui restera un soldat et un dollar. Il est donc certain que cette guerre fratricide sera encore des milliers et des milliers de victimes, et que nous attendrons encore longtemps avant d'en connaître l'issue, et que malgré le triste sort qui les y attend, plusieurs de nos

malheureux compatriotes, attirés par l'appât de la fortune, iront prêter le secours de leurs bras au Nord qui ne veut rien moins que la ruine entière des Etats du Sud. La semaine dernière encore, trois familles laissaient la paroisse de St. Epiphane pour aller *faire de l'argent* aux Etats ! et probablement pour se faire *casser la tête* aussi. Où trouver un remède pour ce genre de folie ?... Où sont les canadiens qui sont revenus riches des Etats-Unis ?... Comptez-les.

Maintenant traversons l'océan, car les événements qui se passent en Europe appellent l'attention de tous les catholiques.

Le conflit entre le gouvernement de l'Empereur Napoléon III et les évêques de la France, au sujet de l'Encyclique de Pie IX, tend à s'aggraver de jour en jour davantage. Partout, dans les cercles politiques, dans les salons, dans les rues, sur les places publiques, on s'en préoccupe sérieusement.

La lettre que Mgr. Plantier, évêque de Nîmes, a adressé au ministre des cultes, a fortement ému le gouvernement et l'opinion publique. Malgré toutes ses précautions oratoires, l'élégance et la forme polie de son langage, le savant et habile prélat a exprimé des opinions et des sentiments qui ont dû aller droit au cœur de l'Empereur. Aussi le gouvernement a-t-il fait prier les journaux de ne pas reproduire cette lettre, mais il était trop tard.

Cependant le véritable événement du jour est la brochure que Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans, vient de faire paraître. On s'arrache les numéros des journaux qui en contiennent les principaux extraits. Tout le monde admire cette nouvelle publication et la regarde comme l'œuvre d'un véritable génie. Les incrédules eux-mêmes rendent hommage à son talent supérieur et à sa fière indépendance. Il ne reste plus rien, après cette discussion lumineuse, des vains commentaires entassés par la presse impie, sur l'encyclique.

Espérons-le, Dieu va changer le mal en bien et faire peser sur les puissants du monde les maux qu'ils ont voulu accumuler sur l'Eglise du Christ.

Mais n'avons-nous pas un commencement d'exécution des terribles desseins de Dieu sur les coupables. Voyons ce qui se passe dans le nouveau royaume d'Italie. La hache n'est-elle pas déjà au pied de l'arbre altier qui a voulu étendre ses branches sur toute la péninsule italienne. Ce monarque orgueilleux, ce fils rébel à l'Eglise sa mère, ce roi nonchalant, sensuel, livré à toutes les jouissances de la terre, commence aujourd'hui à recueillir les fruits de son apostasie !

Il a donné champ libre à l'impiété, aux sociétés secrètes, à la révolution. Eh ! bien, l'impiété, les sociétés secrètes, la révolution se sont répandus dans son royaume comme un torrent impétueux, et aujourd'hui, ces principes de destruction et de ruine, menacent de l'engloutir. Il y a quelques semaines, on a tout préparé pour une fête splendide et le palais royal, à Turin, devait être le théâtre de toutes les joies ; ducs, comtes, princes, princesses, représentants des puissances étrangères, on accourt de toute part. Mais

voilà qu'une foule immense de peuple environne le palais et commence à fêter le roi à sa manière ; elle lui donne un charivari en forme. Le souverain comprit qu'il ne pouvait plus demeurer dans sa capitale, et pendant la nuit même, il prit le parti de s'exiler de Turin, pour probablement n'y revenir jamais. Paterne lui apprend aussi par ses attroupements et ses démonstrations hostiles que les possessions enlevées au roi de Naples, sont autant de charbons ardents qui consumeront ses propres états. Puisse-t-il, cet infortuné monarque, comprendre la terrible leçon que lui donne la Providence.

Pendant que des enfants de l'Eglise se tournent contre elle avec acharnement pour lui déchirer le sein, d'autres enfants qui s'en sont séparés depuis longtemps, accourent pour la défendre et la consoler. En effet, à propos de l'Encyclique, une feuille protestante de Berlin, la *Nouvelle Gazette de Prusse*, prend très-décidément parti pour la Papauté contre ses contradicteurs. Cette feuille, reconnaissant avec raison dans le Pape le plus haut représentant du principe d'autorité, applaudit à sa courageuse protestation contre le progrès antichrétien. " Ce progrès, dit la feuille protestante, n'est pas une victoire sur la vérité elle-même, c'est plutôt la défaite des autorités chargées de défendre la vérité, et qui ont failli à leur mission.

Si nous en croyons des renseignements puisés à bonne source, la Prusse aurait récemment, à Vienne, des communications importantes au sujet de l'attitude qu'elle compte garder dans la question romaine. Elle aurait manifesté sa ferme volonté de ne pas laisser amoindrir la souveraineté pontificale, qu'elle regarde comme une des garanties indispensables au maintien de l'ordre européen.

Extraits du Rapport de l'Honorable M. Chapais, sur la colonisation.

" La colonisation des terres incultes, ou plutôt l'ouverture des chemins de colonisation, dans le Bas-Canada, ayant été placé sous mon contrôle lors de la formation de la présente administration, il m'a fallu partager mon temps entre les devoirs que m'imposent la direction du département des travaux publics et ceux, guère moins importants, de la nouvelle charge confiée à mes soins par Votre Excellence.

" Convaincu, par l'expérience du passé, que le progrès de nos chemins de colonisation a presque constamment été retardé par le fait que les travaux ne se font pas d'ordinaire en temps utile, j'ai fait en sorte qu'ils fussent commencés, cette année, le plus à bonne heure possible. Aussi, est-ce avec plaisir que j'ai pu constater, par l'ensemble des rapports mis devant moi, que les diverses sommes dépensées pendant la dernière saison ont produit des résultats bien satisfaisants.

" En recommandant, néanmoins, de commencer ces travaux de bonne heure, j'ai dû veiller, d'autre part, à ce que les opérations des semailles n'eussent point à en souffrir. Selon moi, la dernière semaine du mois de juin est l'époque la plus favorable, car dans les localités où s'ouvrent ces chemins, les colons, que l'on doit employer de préférence, sont généralement occupés au défrichement et à l'ensemencement de leurs terres jusqu'à

cette date. Les forcer donc, pour ainsi dire, à abandonner les travaux de leurs champs pour s'occuper d'autre chose, dans un temps si précieux pour le cultivateur et le colon, ce serait faire tort à l'œuvre que l'ouverture des chemins de colonisation a pour but tout spécial d'encourager.

" Avant d'aller plus loin, je dois déclarer que je n'ai pas l'intention d'écrire un rapport sur la colonisation. Pour traiter un sujet d'une aussi vitale importance, il m'aurait fallu des loisirs que mes occupations, de tous genres et infiniment trop multipliées, ne m'ont pas laissés.

" Ce que je veux donc c'est d'essayer à condenser, dans les paragraphes qui suivent, quelques observations sur des points qui me semblent dignes d'attention.

" N'ayant eu à m'occuper que de la colonisation du Bas-Canada, les réflexions qui suivent ne s'appliquent qu'à cette province.

" Il n'entre pas dans mes idées de déprécier nos terres incultes, encore moins de décourager les colons ou d'éloigner les immigrants de nos rives—loin de là ; mais je veux placer la question de la colonisation sous son vrai jour, et surtout l'envisager d'un point de vue pratique.

" A l'époque où nous vivons, on fait de la théorie à propos de tout, et souvent, presque toujours, entre la théorie et la pratique ou la réalité, il y a un abîme.

" Les théories financières ont accumulé des ruines ; les théories agricoles ont produit d'immenses déceptions, et les théories, en fait de colonisation, ont aussi causé, même parmi nous et récemment, de cruels mécomptes. Or, dans ce dernier cas, rien n'est plus dangereux ; car le désappointement amène bien souvent le découragement, et, chez le colon, le courage et la persévérance sont des vertus de première nécessité.

" Maintenant, je vais procéder à l'examen des points suivants :

" Y a-t-il encore, dans le Bas-Canada, beaucoup de terres propres à la colonisation ?

" La colonisation languit-elle, et pourquoi ?

" Quels sont les moyens à prendre pour favoriser la colonisation ?

" Qu'il y ait encore, dans le Bas-Canada, beaucoup de terres propres à la colonisation, personne n'en doute. Il suffit de lire les divers rapports des commissaires des terres, des ministres de l'agriculture, ainsi que ceux des inspecteurs des agences, des agents de colonisation et des arpenteurs qui ont mesuré une partie de ces terres, pour s'en convaincre pleinement.

" En effet, de Gaspé à l'extrémité des cantons de l'Est, au sud du St. Laurent, il se trouve une étendue de bonne terre dont on ne saurait exactement déterminer la superficie, mais qui dépasse 2,500,000 acres.

" A partir du chemin Métapédiac, en arrière de la paroisse de Ste. Flavie, dans le comté de Rimouski, à venir au lac Pohénégamook, dans le comté de Kamouraska, le tracé du chemin Taché traverse, dans tout son parcours, sur une distance de pas moins de cent milles, une des plus belles régions qu'il soit possible d'imaginer. Des explorations faites cet automne, par ordre de ce département, ont encore confirmé d'anciens rapports constatant l'existence de vastes étendues d'excellentes terres, sur les confins des comtés de Témiscouata et Kamouraska, s'étendant du chemin Taché jus-qu'à la ligne provinciale.

" La colonisation qui se fait actuellement un arrière des comtés de l'Islet, Montmagny, Bellechasse, Beauce et Dorchester, démontre surabondamment que ce ne sont pas les terres qui manquent.

" L'accroissement de la population dans les cantons de l'Est, malgré les misères sans nombre auxquelles les premiers colons

furent soumis, est encore une autre preuve que là aussi il y a des terres en abondance.

" Enfin, au nord du St. Laurent, les belles vallées du Saguenay, du St. Maurice, de Mataouain, de l'Assomption, de l'Ouinaouais, offrent un champ immense à la colonisation.

" Qui ne sait que le vaste territoire de la Gaspésie, qui, à lui seul, ferait une province, contient à peine assez d'habitants pour border le littoral, bien que ce territoire offre beaucoup de terres propres à la culture ?

" Nous avons donc des terres, et, en beaucoup d'endroits, d'excellentes terres ! Pourquoi donc, malgré cela, notre colonisation n'avance-t-elle pas plus rapidement ? car il faut l'avouer ici, nos progrès sous ce rapport, sont trop lents. J'entends déjà la réponse : " C'est la faute du gouvernement. "

" Eh bien ! je ne puis entièrement souscrire à cette assertion.

" Et qu'il me soit permis, en passant, de signaler combien il est dangereux pour une population de tout attendre de son gouvernement, qui ne peut tout faire et qui ne peut, en aucune manière, suppléer à l'action des individus et des associations.

" S'il est de fait qu'en plusieurs endroits, surtout dans le passé, le manque de voies de communication a paralysé, d'une manière fatale, le progrès de la colonisation, il n'est pas moins vrai non plus que dans beaucoup de lieux, les populations n'ont pas correspondu aux efforts du gouvernement ; que beaucoup de chemins ont été ouverts, beaucoup de terres arpentées sans résultats et sans fruits, par suite de l'apathie de la classe agricole.

" Mais en admettant que le manque d'initiative de la part du gouvernement a été pour quelque chose, pour beaucoup même dans le fait malheureux que notre colonisation languit, que notre jeunesse émigre encore et que l'accroissement de notre population n'est pas encore ce qu'il pourrait, ce qu'il devrait être, il est clair qu'il faut chercher ailleurs la raison et l'explication d'un si regrettable état de chose.

" A mon avis, on doit attribuer ce mal à des causes multiples et diverses, dont les suivantes me semblent être les principales :

" Une de ces causes est inhérente au caractère national même de la race la plus nombreuse dans le Bas-Canada, je veux parler des Canadiens-français. En effet, de tout temps, la jeunesse canadienne a aimé les voyages lointains, les entreprises hasardeuses, la vie un peu nomade du chasseur, de l'homme des bois ou des grandes prairies de l'Ouest.

" Qui ne se souvient encore des voyageurs des pays d'en haut, et que ces bandes d'intrépides et gais aventuriers se recrutaient presque exclusivement dans les rangs des canadiens-français ? Eh bien ! ce penchant de nos pères existe encore dans toute sa force chez leurs enfants, et ne contribue pas peu à éloigner des occupations agricoles une foule de jeunes hommes forts et robustes qui feraient d'excellents défricheurs. Combien de centaines de ces jeunes gens, aujourd'hui encore, ne se comptent-ils pas, aux mines de l'Australie et de la Californie, à la recherche de trésors qui les fuient sans cesse, ou qu'ils ne trouvent que pour les dépenser en prodigalités souvent criminelles ? Combien, ne passent-ils pas leurs hivers dans les chantiers, au sein de la forêt, ou leurs étés, à la pêche, sur la rive nord du St. Laurent, du Labrador et de la Gaspésie ? Le même goût n'en jette-t-il pas de nos jours un trop grand nombre hélas ! pour leur malheur, dans les armées de la république.

" Cette cause n'est pas nouvelle et, de tout temps, a mis des entraves aux progrès de l'agriculture dans le Bas-Canada et a éloigné du sol natal un trop grand nombre de nos compatriotes. Ceci explique pourquoi la race canadienne-française, comparativement peu nombreuse, a néanmoins des représentants sur tous les points du vaste continent de l'Amérique du Nord.

J. C. CHAPUIS.

(A continuer.)

Election de quatre membres de la Chambre d'agriculture B. C.

Mr. le Major CAMPBELL et les Honorables J. U. TESSIER, L. V. SICOTTE et J. E. TURCOTTE, ont été élus membres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, pour la période de deux années, conformément aux dispositions du chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada.

Docteur Beaubien, M. P. P.

Nous avons appris avec plaisir la nomination du Dr. J. O. Beaubien, M. P. P., de Montmagny, comme membre de la Chambre d'agriculture. On ne pouvait faire un choix plus heureux. Intelligent, entreprenant, et ami dévoué de la cause agricole, tout en lui le rendait digne de succéder à M. O. E. Casgrain, décédé.

Sermon de M. Beaudry.

Nous croyons qu'un des remèdes les plus efficaces que l'on pourrait apporter à la soif de l'émigration, serait de mettre en brochure et de répandre par milliers, dans nos campagnes, le sermon que le Révd. M. Beaudry a prêché, le 15 février, dans l'Eglise paroissiale de Montréal. La peinture fidèle et touchante qu'il y fait des suites fatales de l'émigration, serait un grand effet sur l'esprit de nos populations. Nous espérons que nos confrères de la presse exprimeraient le même désir, et nous aideront à obtenir cette faveur.

Nous regrettons, d'apprendre que le bill de J. B. E. Dorion, éc., M. P. P., en faveur des *squatters*, a été rejeté par le Conseil Législatif. Pourtant cette mesure est d'une grande importance, et destinée à rendre de grands services à la colonisation des townships de l'Est.

La Confédération.

Nous accusons réception d'une brochure de 150 pages, contenant la série d'articles que l'honorable M. Cauchon a publiés dans le *Journal de Québec*, sur la confédération.

Sans nous prononcer sur le mérite de ce travail sous le rapport politique, nous pouvons dire avec le *Canadien*, sans crainte de nous tromper, que l'honorable Monsieur a fait preuve dans ces articles d'une rare capacité, d'une haute aptitude pour le travail, de connaissances très-étendues et d'une remarquable fertilité de vues. A ces qualités, ce publiciste joint le mérite d'avoir rendu toujours sa pensée dans un style qui le fera lire avec attrait par ses adversaires aussi bien que par ses amis.

On ne pouvait attendre mieux, sous le rapport typographique, de l'atelier de MM. Côté et Cie.

Nous avons reçu le "Rapport" de l'Honorable M. Chapais, Ministre des travaux publics, etc., ainsi que le "Rapport des

agences, sur les travaux de colonisation du Bas-Canada."

La rédaction de ces "Rapports" l'importance des considérations qui sont contenues, etc., en font un travail précieux, et nous n'avons pas cru mieux faire que de le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nos remerciements à qui de droit.

Nos remerciements à M. le Notaire LaRue, de St. Antoine de Tilly, pour l'envoi d'une nouvelle liste de seize abonnés à la *Gazette des Campagnes*.

Nous remercions également M. A. Vandanaigoe, de Belœil, de la liste de neuf nouveaux abonnés, dont cinq pour la Société d'agriculture de Verchères, No. 2.

RECETTES.

Moyen d'enlever la mousse aux arbres, et empêcher qu'elle ne revienne.

Lorsqu'on a un ou plusieurs arbres attaqués de la mousse, pour les en délivrer, il ne s'agit que d'enlever quelques pouces de profondeur de terre autour du pied de ces arbres et de combler ce vide par des cendres lessivées, une demi-corbeille environ pour chaque arbre; cette quantité suffit pour l'ordinaire à débarrasser le sujet de cette mousse si nuisible, et à lui donner une nouvelle vigueur qui lui fera rapporter des fruits en abondance.

Moyen de chauler les arbres fruitiers.

Il se fait avec du lait de chaux un peu épais et fraîchement préparé. Il est utile à tous les arbres lorsqu'il sont envahis par les insectes qui s'attachent à l'écorce, et par la mousse; on l'applique au printemps, par un temps sec, à l'aide d'un pinceau, avant que la végétation commence, pour éviter d'atteindre les bourgeons. Lorsque des arbres exposés au midi sont languissants, il suffit souvent d'un chaulage pour leur rendre la vigueur, la couleur blanche qui recouvre la tige diminuant l'action des rayons solaires.

Moyen de préserver les plantes de choux, de navets et de raves des ravages de pucerons.

On parvient à préserver les plants de choux et de raves des ravages que causent les pucerons, par le procédé suivant: On prépare de l'eau salée en y faisant dissoudre 4 onces de sel de cuisine par pinte d'eau ordinaire: on met les graines dans cette dissolution pendant quelques minutes seulement; ensuite on les sème aussitôt. Lorsque les plants sont levés et les premières feuilles bien développées, on arrose avec de l'eau salée dans la proportion d'une once par quatre pintes d'eau. Après avoir répété plusieurs fois cet arrosage, on repique le plant, qui, par là, est garanti pour toujours de l'atteinte des pucerons, qui ont causé tant de dégâts l'été dernier.

Moyen de guérir le rislo chez les enfants.

Cette maladie qui incommoder gradement les enfants et qui cause aux mères un surcroît de peine, peut être facilement guérie par le traitement suivant, que nous communiquons un ami de la *Gazette des Campagnes*:

On administre d'abord une légère dose de fleur de soufre avec du sirop.

On fait bouillir des feuilles d'herbe St. Jean, dans de l'eau douce (eau de rivière, de pluie ou de neige), jusqu'à ce que le tout soit réduit en une colle épaisse. Lorsque cette colle est encore chaude, on y mêle du beurre qui n'a pas reçu de sel, et aussitôt on frotte le corps de l'enfant, surtout les parties où le mal domine. On emploie ce traitement trois fois par jour, pendant neuf jours. Avant de frotter le petit malade, il faut avoir soin de le laver avec de l'eau tiède et du savon de France. Si après ce traitement le mal n'est pas entièrement disparu, on interrompt pendant quelques jours, pour recommencer ensuite.

PETIT-PIERRE

ou

LE BON CULTIVATEUR.

ENFANCE DE PETIT-PIERRE.

XVI. PETIT-PIERRE FAIT DE GRANDES ENTREPRISES.

(Suite.)

Jeannette fut bientôt dans l'admiration.

Or, comme elle avait bon cœur, pour faire reposer quelquefois le brave petit homme, elle le fit causer souvent ; et Petit-Pierre lui bientôt raconté les misères de sa famille, ses anxiétés, la veille, à la foire de Loudon, ses alternatives de crainte et d'espérance, ses prétentions d'abord bien plus élevées et, enfin, l'humble résultat de sa longue attente, cette rude loi de la nécessité qu'il avait fallu subir en devenant porcher, quand on se croyait très-bon à faire beaucoup mieux. Il témoigna, au demeurant, combien il était encore content de son arrangement avec le père Martin, arrangement par lequel on lui donnait du pain au lieu d'argent pour gages. " Et j'espère, ajouta-t-il avec un peu de fierté, faire voir que j'en vauds bien un autre. "

Jeannette fut touchée de ce récit, et lui dit alors que le champ où ils étaient n'appartenait qu'à elle, exclusivement à elle, son père lui laissant à elle seule le produit et le profit. " Petit-Pierre, ajouta-t-elle, qu'est-ce qu'on ferait bien là qui rapporterait beaucoup d'argent ? "

— Demoiselle, reprit Petit-Pierre, on ferait venir là de fameuses lentilles, si tout était défoncé comme ce que je viens de bêcher.

-- Eh bien, Petit-Pierre, dit la petite commère, si vous bêchez tout le champ à vos moments perdus, c'est-à-dire de grand matin, avant d'avoir mis vos bêtes au pâturage, et le soir après ? Quand viendra la moisson, nous partagerons la récolte et vous pourrez, si le bon Dieu nous assiste et la sainte Vierge, aider votre famille un peu plus grandement.

Petit-Pierre planta joyeusement sa bêche en terre et sauta de plaisir, en disant à son tour : " Vous êtes bien bonne, tout de même ; vous faites là quelque chose que je suis bien fâché de ne pouvoir jamais faire pour vous. Mais vous n'y perdrez rien : votre champ, avant trois semaines, ressemblera à un vrai jardin ; laissez faire un peu de gelée là-dessus, ça va être parfait. Vous verrez ensuite quelle lentillière il poussera là dedans. Je connais un peu la terre, allez !... Ici c'est du meilleur. Quand le gazon que je vas retourner sera bien consommé, ça vaudra une fumure... Et comme ça sera sarclé et entrefoui !... Vous verrez ! vous verrez ! "

Et Jeannette l'ayant alors quitté, il se mit à bêcher comme un véritable bêcheur qui n'aurait fait que cela toute sa vie.

XVII. PETIT-PIERRE HOMME DE CONFIANCE DE JEANNETTE.

A partir de cette époque, Petit-Pierre se rendit de plus utile dans la ferme. Il se levait, les jours de lune, bien avant le soleil, pour aller travailler à son champ. Quand vint le moment de la semence, il avait terminé son bêchage, et la terre était dans le meilleur état. La semence faite, les lentilles, favorisées par des alternatives heureuses de chaleur et de pluie, se développèrent d'une façon merveilleuse.

Petit-Pierre conduisait tous les jours les cochons dans les herbes. Il avait lu dans son almanach que les jeunes cochons s'accoutumaient parfaitement des trèfles verts ; il demanda, en conséquence, qu'on lui accordât pour son petit troupeau un coin

de champ où le trèfle n'était pas assez épais ni assez vigoureux pour être fauché ; et il tenait là constamment ses bêtes qui restaient en un parfait repos, tandis que tous les autres porchers étaient à chaque instant à courir après les leurs et à les accabler de pierres pour les faire sortir des champs des voisins, d'où elles ne sortaient pas sans faire quelque dommage.

Aussi, tandis que ceux des autres restaient maigres et chétifs et qu'il en périssait souvent quelqu'un, les douze cochons de Petit-Pierre et sa truie étaient gras potelés.

Du reste, nous verrons encore ailleurs quelles peines prenait Petit-Pierre pour qu'il en fut ainsi.

On était donc enchanté du petit homme ; au lieu de lui donner, toutes les semaines une tourte de six livres de pain seulement, comme c'était convenu, on choisissait toujours la plus grosse de la fournée qui pesait de neuf à dix livres, et Jeannette y ajoutait bien souvent un bon fromage frais. Petit-Pierre, très-joyeux, faisait passer le tout à ses parents par le piéton ; et dans la chaumière du père Loubin, bien qu'il y eût encore trop de misère, on mangeait au moins du pain à peu près en suffisance, et on bénissait le brave garçon qui devenait la petite Providence aux bras courts de la misérable famille.

XVIII. LA RÉCOLTE DES LENTILLES.

Les lentilles avaient grandi, fleuri, grainé ; elles étaient chargées de gousses bien garnies. Petit-Pierre y regardait souvent.

Un jour enfin, il annonça à Jeannette que la moisson était mûre. Jeannette parut embarrassée ; elle dit que moissonneurs et moissonneuses étaient bien chers cette année-là, que les frais de moisson dévoreraient le plus net du profit.

Petit-Pierre ne répondit rien, mais il fit dire par le piéton à son père, que s'il commençait à pouvoir marcher sans trop de fatigue, il fallait qu'il se reposât bien dans la matinée du dimanche, et qu'il se mit dans l'après-midi en marche pour Fontaines, avec ceux des petits frères qui commençaient à travailler. Le père et les marmots arrivèrent sur le soir. Petit-Pierre les conduisit dans la grange, et, comme il avait reçu ce jour-là sa tourte et son fromage, il les fit manger suffisamment, et leur dit de se dépêcher de dormir dans le foin.

Vers une heure du matin, il revint et les fit lever pour les conduire au champ. Un clair de lune superbe éclairait la campagne. La petite bande se mit à ramasser les lentilles, en commençant par les quartiers les plus mûrs. Tout le monde travailla avec une ardeur sans pareille ; et, néanmoins, lorsqu'au point du jour Petit-Pierre dut retourner à la maison pour ses autres ouvrages, il fut un peu découragé de voir qu'un travail si acharné n'avait pas beaucoup avancé la récolte.

Heureusement Jeannette, en se levant, avait vu par la fenêtre qu'il y avait du monde au milieu de sa lentillière ; elle descendit et rencontra Petit-Pierre. Petit-Pierre lui dit alors qu'il aurait bien voulu cueillir leur récolte sans rien lui faire dépenser, mais qu'il commençait à désespérer d'arriver au bout, tant c'était là une lente besogne.

Jeannette repartit qu'il pouvait continuer à diriger sa bande, qu'elle garderait elle-même les cochons pour ce jour-là, et qu'en attendant, elle allait leur envoyer à déjeuner. La nouvelle fut bien accueillie, comme on pense, le déjeuner mieux encore : bonne soupe d'orge, fricassée de pommes de terre, et fromage frais ; depuis longtemps le père Loubin et ses petitiots n'avaient déjeuné d'une si belle façon.

XIX. ON FAIT DE BONNES PETITES AFFAIRES.

On se remit d'autant plus gaiement et d'autant plus vigoureusement à l'ouvrage. Quelques bons paysans, pour lesquelles

Petit-Pierre, qui savait très-bien déchiffrer l'écriture, était un voisin très-précieux, et qui leur faisaient même écrire quelquefois leur correspondance (avec ou sans orthographe), voulurent lui venir un peu en aide. L'un appelant l'autre au passage, il y eut bientôt beaucoup de bras très-actifs dans la lentillière; et on mit tellement le travail en avance, que le soir, Petit-Pierre et sa famille étaient au bout du champ. On se dit bon-soir, on s'embrassa. "Père, dit Petit-Pierre au moment des adieux, si j'ai quelque bénéfice sur les lentilles, permettez-moi de l'employer comme je voudrai." Le père trouva cela juste et répondit qu'il y consentait de grand cœur; puis il se mit en chemin pour Varennes avec ses petits garçons tout en larmes.

"Voulez-vous bien ne pas pleurer!" leur dit Petit-Pierre; et, quand ils eurent fait vingt pas, notre petit homme, qui essuyait ses yeux du revers de sa manche en les regardant s'éloigner, courut encore après eux pour les embrasser de nouveau. "Adieu, père! adieu, tous! et toi, petit Claudet, dit-il au plus petit, embrasse trois fois la mère pour moi. Si tu fais bien la commission, je te promets quelque chose."

Et comme petit Claudet ne voulait pas le lâcher et que tous recommençaient à avoir les larmes aux yeux:

"Mais c'est bête, ajouta-t-il; n'est-ce pas, père, que ce n'est pas raisonnable de pleurer comme ça, quand on peut se revoir bientôt? Regardez-moi donc! au moins moi je suis un homme;" et il s'efforça gentiment de rire. Puis, leur disant encore adieu de la main, il les quitta en courant, et en essuyant pour la quatrième fois ses yeux mouillés.

Cependant, la récolte des lentilles était ainsi terminée, et elle n'avait pas coûté cher.

Lorsqu'il fallut battre la récolte, Petit-Pierre trouva tout autant de bonne volonté chez ses voisins; et chacun lui donnant une heure ou deux de travail, dans deux matinées il eut battu et vanné trente doubles décalitres de lentilles.

C'était quatre fois la récolte ordinaire; aussi Jeannette était-elle très-contente, et Petit-Pierre non-seulement très-content, mais aussi très-fier.

Cette année-là, les lentilles se vendaient bien. Petit-Pierre, le dimanche suivant, alla au Puy pour en porter l'échantillon noué dans un coin de son plus beau mouchoir. Les lentilles étant des plus belles, bien sèches et bien bleues, il les lâcha pour six francs.

Le lendemain, sans plus tarder, le père Martin ayant prêté des sacs et un char, Petit-Pierre porta la récolte à un marchand grenatier de la rue Pannessac, et on lui compta 180 francs en bons et beaux écus tout neufs. C'était 90 francs pour Jeannette, et 90 pour lui. 90 francs! un trésor, une fortune! Qu'on juge de la joie, de l'orgueil, de l'ivresse de notre petit porcher.

Il acheta d'abord un couteau neuf de six sous pour lui, ensuite une paire de sabots pour chacun de ses petits frères, une cravate de seize sous et demi pour son père, et un fichu de dix-huit pour sa mère; enfin, il acheta une belle bourse de vingt sous, où il mit la portion du trésor qui revenait à Jeannette; et tout, il avait fait pour quatre francs trente centimes d'acquisitions utiles; mais pour sa nourriture il ne dépensa rien à la ville, et se contenta d'y manger un morceau de pain qu'il avait apporté dans sa poche.

XX. LES BREBIS DE JEANNETTE ET DE PETIT-PIERRE.

Notre ami Petit-Pierre était donc riche, heureux et fier autant et plus qu'aucun roi qui fut au monde. De retour à la ferme, il avait rendu à Jeannette reconnaissante et très-charmée, la part qui revenait à celle-ci dans la vente; et puis il avait passé la nuit à méditer sur l'emploi qu'il ferait de sa richesse.

Après mûres réflexions, il pensa qu'en donnant tout d'abord vingt francs à sa famille, il l'aiderait à vivre quelque temps. Cela pouvait d'autant plus suffire, que le père Loubin était assez complètement guéri pour travailler; il était donc permis de penser que, dans la pauvre maisonnette de Varennes, on avait enfin passé les plus mauvais jours.

Si l'etit-Pierre tenait à garder la plus grosse part de son avoir, ce n'était pas par égoïsme, bien au contraire; mais il voulait augmenter et faire prospérer cette petite fortune, pour mettre plus tard son monde à peu près à l'abri d'une misère pareille à celle qu'il avait lui-même trop connue.

Il avait lu dans un petit livre, et il avait parfaitement retenu, que le premier argent est toujours le plus difficile à gagner; qu'il y a beaucoup plus de différence entre rien et cent francs, qu'entre cent francs et mille francs. Il aurait eu bien de la joie, sans doute, et il eut été bien fier de donner tout, en une seule fois, à ses chers parents; mais il songeait à l'hiver, aux longues journées sans travail et trop souvent sans pain; et alors il se disait qu'il ne fallait pas que son premier trésor fût dépensé, qu'il fallait au contraire lui trouver un emploi solide et fructueux, et de le doubler ainsi quelque jour, s'il éta t possible.

Il n'était vraiment pas sot, le petit homme! il avait encore son idée, une idée qu'il croyait bonne; et ce n'est pas moi qui dirai qu'elle ne le fût pas.

Tout petit qu'il était, notre homme se croyait très-connaissieur en moutons, et il avait raison de se croire assez habile en toute chose. En remettant à Jeannette la bourse bien rebondie, pleine de gros écus tout gaillards et tout neufs, il jugea à propos de lui exposer et de lui faire agréer ses nouveaux projets.

"Demoiselle, lui dit-il, nos petites affaires ont fait bonne fin. Faut pas nous en tenir là, voyez-vous: nous avons de bon argent; si nous le gardons dans l'écrin (dans le coffre), ça ne fera pas de petits; mais des bonnes brebis bien saines, ça fait des agneaux. Si vous trouviez un moyen que j'aile à la foire de Saint-Jean-Lachalm, nous pourrions acheter des bêtes à laine et nous gagnerions encore là-dessus un beau denier avant l'hiver. Qu'en dites-vous?"

Jeannette goûta la proposition; et quelques jours après, Petit-Pierre, qui avait accompagné son maître avec le grand bonnier à la foire, ramena de Saint-Jean quatorze belles brebis noires comme la nuit, des brebis à l'œil veiné, à l'oreille droite et à l'air très-mutin.

XXI. COMMENT LA LAINE DES BREBIS DE PETIT-PIERRE FOURNIT À BIEN DU MONDE

Les bêtes n'avaient pas été tondues. Elles eurent l'une dans l'autre près de quatre livres de laine. Le nombre de ces moutons leur procura une quantité de laine qui, partagée entre Jeannette et Petit-Pierre, faisait 28 livres pour chacun.

Notre homme donna d'abord sa laine à filer, il la fit ensuite tisser; si bien que grâce à ses brebis et aussi à la fileuse, au tisserand et au tailleur du village, il eut un bon habillement bien neuf et bien chaud pour lui, autant pour son père. Il put alors donner à son cadet sa vieille veste et son vieux pantalon, qui, habilement rajustés à la taille du nouvel occupant, malgré quelques pièces et quelques morceaux d'une nuance plus ou moins assortie, n'en firent pas moins du frerot un très-joyeux compère.

(A continuer.)

Ch. Calemard de Lafayette.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.

(Extrait du vieux livre de mon oncle)

Connaissances utiles

Donnez pour profondeur au puits que vous creusez trois fois son diamètre. Par exemple un puits de cinq pieds de large doit être creusé de 15 à 15 pieds. L'eau y conservera plus fraîche et plus pure. Mais qu'elle soit toujours claire remplissez, creusez puits de roches, de pierres grossières, jusqu'à la hauteur de 4 à 5 pieds; vous remarquerez que les saletés, la boue qui sembleraient votre eau se déposent toujours au fond, au-dessous des pierres.

Si les cultivateurs se doutaient de la quantité d'hommes et d'animaux qui périssent chaque année par défaut d'air, ils ouvriraient plus souvent les fenêtres des maisons, surtout lorsqu'il y a des malades qui doivent avoir un air pur, et qui en gâtent beaucoup. Les fruits qu'on garde dans les maisons comme aussi les fleurs, bouquets, etc., absorbent beaucoup d'air... Il faut aussi renouveler bien souvent l'air dans un appartement où l'on fait cuire beaucoup de viandes, où l'on fait fondre des saucisses, etc. Tout animal, quel qu'il soit se trouve bien de la propreté et profitera toujours mieux s'il a un bon air.

Toujours faire travailler un homme sans le nourrir, ou le nourrissant mal, c'est pécher bientôt. Il en est ainsi de la terre. Le cultivateur le plus habile est celui qui engraisse sa terre en proportion de ce qu'il en reçoit; sans quoi il la verrait s'épuiser bientôt.

Les prés humides, marécageux... ne valent rien pour les moutons. Ils y dépérissent, sont toujours fiévreux et frissonnent dans ces tristes pâturages. Ayez soin de les garantir de la trop grande chaleur, ménagez-leur à cet effet un abri dans leur parc—vous avez dû remarquer qu'ils cherchaient à paître dans l'ombre. En ce pays on les laisse peut-être sortir trop tôt. Les jeunes agneaux ne doivent sortir que lorsque le soleil a pris de la force, afin de les accoutumer peu à peu à l'action du climat.

A un cheval échauffé par le travail, ou à une vache échauffée par quelque autre cause, faites boire une décoction (tisane) de cerfeuil dans laquelle vous faites entrer un peu de son.

L'homme qui se tient à son logis est sûr de ce qu'il fait et content de ce qu'il fait être. S'il s'absente il ne fait rien au dehors et les employés non plus. Il a été dit: "Il y a deux yeux, qui en valent quatre, et ces deux yeux sont les yeux du maître."

Il faut travailler non seulement pour s'enrichir, mais pour se rendre habile, pour acquérir de l'expérience. L'expérience ne s'achète que par le travail. Un ancien a dit: "Il est plus avantageux de travailler sans but que ne pas travailler." Chacun en comprend le motif.

Sans économie on peut travailler toute sa vie et la passer dans les privations, puis mourir pauvre... Avec de l'ordre, de l'économie on double ses plaisirs sans augmenter ses dépenses.

Le cultivateur doit éviter les procès, les avoir en aversion plus que tout autre. Outre que personne ne les trouve avantageux, tous regrettent le temps qu'ils font perdre. Et personne plus que l'agriculteur doit être avare de son temps. Puis d'ailleurs c'est toujours une chétive affaire que celle où l'on ne peut avoir raison qu'en payant bien cher. Pour soutenir un procès il faut dévorer bien des remords, souffrir bien des chagrins, se faire des ennemis. Ajoutez à cela que l'affaire marche lentement et l'argent sort vite et abondamment.

Le goût de la lecture produit un délassément agréable et utile. Ne perdons donc pas de vue que l'instruction donne plus de jouissance que l'argent et donne les moyens d'en gagner.

UN NEVEU.

(Journal de Québec, 1813.)

Cours de Pédagogie

M. Langevin a déjà publié des *Réponses aux questions sur l'agriculture et sur la pédagogie* qui ont été approuvées par le Conseil de l'Instruction Publique, et qui ont en deux éditions. Mais ce petit manuel comme tous ceux de ce genre n'était qu'un *aide-mémoire* et supposait l'étude de la matière faite dans un traité ou sous la direction d'un maître. Non-seulement cela est nécessaire pour bien posséder le sujet, mais encore pour pouvoir subir un examen satisfaisant. Les candidats en effet ne doivent point perdre de vue que les examinateurs ont le pouvoir de faire des questions en dehors des programmes, et que ce pouvoir leur est donné expressément pour qu'ils s'assurent que les aspirants ont une connaissance réelle de chaque matière, et qu'ils ne se sont point contentés d'apprendre par cœur. Le livre de M. Langevin vient donc remplir une véritable lacune dans notre système d'instruction publique aussi bien que dans notre bibliographie canadienne qui ne pouvait citer encore aucun ouvrage de cette étendue dans cette branche. Le livre est divisé en six parties qui sont très-méthodiquement subdivisées en chapitres, articles et sections, et on peut le dire couvrir toute la vaste surface de l'important sujet que l'auteur a abordé avec un si grand courage. Ces parties sont 1o de l'instituteur, 2o des écoles normales, 3o de l'éducation, 4o de l'instruction, 5o de l'organisation et de la direction d'une école, 6o de la conduite de l'instituteur. A cela est ajouté sous forme d'appendice, un aperçu historique des progrès de l'instruction dans le Bas-Canada. Chacun de ces sujets est traité avec le plus grand soin dans un style clair et concis. Plusieurs branches d'enseignement sont rendues plus faciles par des exemples. Nous aurions aimé qu'il en eût été ainsi des *Leçons de choses*, et nous recommanderions à l'auteur d'ajouter à ce chapitre dans une nouvelle édition, (dont le besoin, nous n'en doutons point, se fera promptement sentir) quelques sujets de leçons traités à un point de vue local et national—*Journal de l'instruction publique*.

↳ Voir l'annonce à la 4me page.

ANNONCES.



DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 58,000 acres des Terres de la Couronne, dans les townships d'ESCOURT et BOTSFORD, Comté de Témiscouata, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité L. N. GAUVREAU, écr., à l'Isle Verte.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

1er mars, 1865.

DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 34,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de WATFORD, Comté de Dorchester, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité ANDREW ROSS, écr., Framp-ton.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

1er mars 1865.

DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 26,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de BOURGET et l'ISLE D'ALMA, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité, VINCENT MARTIN, écr. à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

1er mars, 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 17,000 acres des Terres de la Couronne, dans les Townships de Chavigny et Montauban, Comté de Portneuf, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité AMABLE ROCHET, écr., à Ste. Anne de la Pérade.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 30 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 58,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Parent & Labrosse, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité VINCENT MARTIN, écr., à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 12,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Albert, Comté de Saguenay, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité RIEULE BOULIANE, écr., à Bergeronnes.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 9,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabot, Comté de Rimouski, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité J. BTE. LEPAGE, écr., à Rimouski.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 44,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabano et Hocquart, Comté de Témiscouata, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité L. N. GAUVREAU, écr., à l'Isle Verte.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 16 Janvier 1865.

A VIS est par le présent donné, qu'environ 52,000 arpents de terres, dans les Townships JERSEY et RIXBOROUGH, Comté de Beauce, B.-C., et WATFORD dans le Comté de Dorchester, B.-C., seront mises en vente le et après le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'agent local, ANDREW ROSS, Ecr., FRAMPTON, B.-C.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 16 Janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 53,000 acres de terre, dans le Township ASHBURTON et LEVERRIER, Comté de L'Islet, B.-C., seront offerts en vente le et après le QUINZE FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations, s'adresser à STANISLAS DRAPEAU, Ecr., à ST. JEAN PORT JOLI, B.-C.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er février 1865.



Département des terres de la Couronne

Branche des Pêcheries,

Québec, 10 novembre 1864.

ON attire par la présente l'attention de toutes les parties intéressées à la 27e section du chapitre 62 des Statuts Révisés du Canada en vertu de laquelle il est défendu à toute personne de PRENDRE ou TNER aucune espèce de TRUITE ou "LUNGE" EN AUCUNE MANIERE quelconque entre le 20 jour d'Octobre et le 1er jour de Février de chaque année dans le Bas-Canada.

Toute personne enfreignant cette clause de la loi des pêcheries se rend passible d'une amende de pas moins de \$8 ni plus de \$20, outre les frais, ou à défaut de paiement est sujette à un emprisonnement d'un à six mois.

Les plaignants recevront la moitié des amendes imposées et seront payés pour les frais et présence comme témoins.

Les officiers des Pêcheries ont reçu ordre de mettre la loi strictement en force.

A. CAMPBELL,

Com. des Terres de la Couronne.

1er Décembre 1864.

A VENDRE

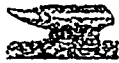
GAZETTE DES CAMPAGNES, 2me et 3me volumes--\$1.00 le volume

Quant au 1er volume, la plupart des numéros étant épuisés, nous allons en faire un nouveau tirage. Ainsi nous invitons ceux qui désirent avoir ce volume, d'envoyer leur nom au plus tôt, afin que l'on sache à quoi s'en tenir quant au nombre d'exemplaires à tirer--\$1.00 le volume

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
 ET AMERICAINE,

No. 15, Rue des Fossés, No. 15,
ST. ROCH—QUÉBEC.



F. A. St. L. a constamment en
 mains :

Ferronneries de tous genres — Ferrures
 de maisons — Outils pour les ouvriers —
 Glaces de miroirs — Couleurs sèches et à
 l'huile — Vitres — Mastic — Huile pour pein-
 ture — Pinceaux — Brosses — Fer blanc — Tôle
 — Fusils — Pistolets — Poudre — Plomb —
 Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce
 magasin un assortiment complet d'instru-
 ments pour l'agriculture.

↪ A vendre en gros et en détail. ↩

ENSEIGNE DU GRAND SAUVAGE

E. BAZARETTI,
MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,
QUÉBEC,

IMPORTATEUR de Cigares, Pipes en
 bois, Calumets, Tabatières, Pipes et
 imitation d'écume de mer, Sacs à tabac en
 ioup-marin et en caoutchouc, Jarres à tabac
 Allumettes, etc.

Il a aussi un grand assortiment de Ta-
 bacs de première qualité, en feuilles, en
 torquettes, et à priser. Pour argent com-
 ptant seulement. En gros et en détail.

J. B. C. HEBERT,
 Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à **QUÉBEC**, No. 15
 rue **STE. FAMILLE** (Côte de Léry),
 Haute-Ville.

N. GAUTHIER,
 NOTAIRE,

TIENT son Bureau à **MONTMAGNY**,
 près de l'Église.

J. P. GENDRON,
 Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,
INFORME le public que les **MONTRES**
 et **BIJOUX** qui lui seront confiés pour
 être réparés seront mis dans un coffre en
 fer à l'épreuve du feu.

ED. GINGRAS & Cie.,
 (CI-DEVANT ED. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES
 DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL
 No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville,
Québec.

Ed. G. et Cie. ont toujours un grand as-
 sortiment de voitures d'été et d'hiver.

BONNE OCCASION!!!



A VENDRE à St. Antoine
 de Tilly, une Jument brune
 de deux ans et demi, pres-
 que pure canadienne, cinq
 pieds de hauteur, qui a obtenu le 1er prix
 à l'exhibition de Ste Croix en 1864. S'a-
 dresser, sur les lieux, à

JOS. METHOT.

Marchandises Nouvelles

A vendre par les Soussignés :

CHAPEAUX de Feutre pour messieurs,
 — Chapeaux de Drap — Gilets de laine
 au tricot — Souliers de Feutre — Gants
 d'automne et d'hiver — Mitaines — Tapis
 de Feutre, Tapis de Table.

Draps d'automne et d'hiver

DRAP DE MOSCOU — de Castor — de
 Pilote — de Molleton — Double foulé.

Casimirs, Tweeds, etc

CASIMIRS de Fantaisie — Tweeds d'E-
 cosse — Tweeds et Etoffes de manu-
 factures canadiennes, etc. — Nouvelles Cra-
 vattes et Echarpes pour messieurs, etc.

Nouvelles étoffes à Robes, etc

ETOFFES A ROBES — Nouveaux Plaids
 — Cobourgs Mérinos — Etoffes pour
 Mantilles — Echarpes de Laine, etc.

Couvertures de Laine, Flanelles, etc
COUVERTURES DE LAINE — Cou-
 vertures de Coton — Matelas — Fla-
 nelles — Carisets — Serges — Flanelles de
 Fantaisie.

HABITS d'automne et d'hiver — Pale-
 tots d'hiver — Pantalons — Vestes —
 Chemises de Laine de fantaisie.

A. HAMEL et FRÈRES,

15 Nov. 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

LEPAGE, LEMOINE & C^{IE}
MARCHANDS A COMMISSION

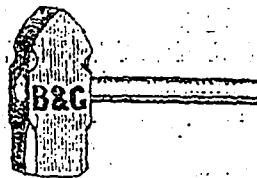
AGENTS GÉNÉRAUX,
 17, Rue St. Jacques, Basse-Ville
QUÉBEC,

ONT constamment en mains et à vendre
 en gros :

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,
BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,
SAVON, THÉ, TABAC,
VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE
HYDROPULTE,
 etc., etc., etc., etc.

AUSSI

HUILE DE CHARBON,
 en Baril ou Canistres de cinq gallons.
 15 décembre 1864.



MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et
 aux membres du Clergé en particulier,
 qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établis-
 sement, ils ont en même temps importé, et
 reçoivent chaque jour d'Europe quantité
 d'objets nouveaux dans leur branche de
 commerce consistant en Services de table
 en argent — Coutellerie de Rodgers — Usten-
 sils de ménage — Quincaillerie de toute
 sorte, etc., etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à
 l'huile de Charbon, particulièrement pour
 l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrange-
 ments exprès avec les principales maisons
 de commerce d'Angleterre, offrent d'import-
 ter à commission toute commande qu'on
 voudra bien leur confier et cela sous un
 très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les
 ferrures dont ils ont besoin, et tous les ins-
 truments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne
 du Gros Marteau.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.
Trois-Rivières à Arthabaska.

Un Train Passager laissera réguliè-
 rement, comme suit :

Débarcadère Doucet à.....	5.00 P. M.
St. Grégoire.....	5.20 "
St. Célestin.....	5.44 "
Ourson.....	6.12 "
Bulstrode.....	6.40 "
Walkers Cutting.....	7.04 "
Arrivant à Arthabaska.....	7.24 "

DE RETOUR: LAISSERA

Arthabaska à.....	7.00 P. M.
Walker's Cutting.....	7.20 "
Bulstrode.....	7.44 "
Ourson.....	8.12 "
St. Célestin.....	8.40 "
St. Grégoire.....	9.04 "
Arrivant au Débart Doucet.....	9.24 "

Le fret sera reçu au Débarcadère Doucet
 et des Feuilles de Route pour tout le par-
 cours seront signées pour toutes les Stations
 sur le Chemin de fer du Grand Tronc.

C. J. BRYDGES,
 Gérant et Directeur.

A vendre à l'imprimerie de la Gazette
 des Campagnes

LE Calendrier pour l'année
 Publié par M. L. Brousseau **1865**
LE PETIT ALMANACH du Bas-Ca-
 nada, pour l'année 1865.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
District de Québec.

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10-00 A.M.	3-55 P.M.
Hadlow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08
L'ISLET	1-33	11-46
	1-50	11-31
Trois Saumons	2-03	11-21
St Jean Port Joli	2-20	11-04
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouelle	3-29	9-56
St Dems	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
Stc Hélène	4-23	9-02
St Alexandre	4-43	8-39
RIVIERE-DU-LOUP	5-23 P.M.	8-00 A.M.

De la Pointe-Lévi à Richmond.

STATIONS.	Malle	Mixte
Pointe Lévi	7-30 P.M.	10-00 A.M.
Chaudière Junction	8-10	10-30
Chaudière	8-15	10-35
Craig's Road	8-40	11-05
Black-River	9-00	11-30
Methot's Mills	9-35	12-15 P.M.
Lyster	10-05	12-50
Bécancour	10-20	1-10
		1-25
Somerset	10-50	2-00
Stanford	11-15	2-30
Arthabaska	11-50	3-15
Warwick	12-20 A.M.	3-55
Danville	1-00	4-45
Richmond	1-40	5-45
Richmond	2-15 A.M.	10-00 A.M.
Danville	2-55	11-00
Warwick	3-30	11-55
Arthabaska	4-00	12-35 P.M.
Stanford	4-35	1-20
Somerset	5-00	2-00
Bécancour	5-30	2-40
		2-55
Lyster	5-45	3-15
Méthot's Mills	6-15	3-55
Black River	6-50	4-35
Craig's Road	7-10	4-55
Chaudière	7-30	5-20
Chaudière Junction	7-35	5-25
Pointe Lévi	8-05	6-00

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.

AGENCE A STE. ANNE
DE
LA REVUE CANADIENNE
ET
L'ECHO
DU
CABINET DE LECTURE PAROISSIALE.

LES personnes qui désirent s'abonner à la *Revue Canadienne*, ou payer leur abonnement, pourront le faire en s'adressant à Firmin H. Proulx, au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocatière.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par six mois, et payable d'avance.

L'Echo, revue religieuse, scientifique, historique, littéraire et artistique, paraît le 1er et le 15 de chaque mois. L'abonnement est d'une piastre par année. On peut s'abonner en s'adressant à F. H. Proulx, à Ste. Anne de la Pocatière.

PRIME.

Tout abonné à *L'Echo* du Cabinet de Lecture paroissial de Montréal, qui d'ici au 1er AVRIL 1865, aura payé son abonnement pour 1865 et les arrérages, recevra avec le 3eme numéro de *L'Echo*, 1865, un MAGNIFIQUE PORTRAIT en taille douce d'un personnage historique du Canada.

Il en recevra un SECONDE avec le numéro 15 avril, et un TROISIEME avec le numéro du 15 août.

Tout nouvel abonné qui aura payé son abonnement au premier avril, recevra les mêmes portraits aux mêmes époques ci-dessus.

Enfin, si le chiffre des abonnements payés s'élève, au 1er novembre 1865 au-dessus de 1500, tous nos abonnés qui, à cette époque auront remplie la condition ci-dessus, recevront un quatrième portrait avec le dernier numéro de l'année, c'est-à-dire le 15 décembre 1865.

LE FOYER CANADIEN

Recueil littéraire et historique, publié par une association de littérateurs canadiens.

La prime et les livraisons du *Foyer Canadien* forment ensemble, au bout de l'année, deux volumes de 384 pages chacun.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance.

Prime de l'année 1865.

La première livraison des *Chansons populaires du Canada*, PAROLES ET MUSIQUE, sera envoyée en même temps que le *Foyer*, à tous ceux qui paieront la somme d'une piastre.

On peut s'abonner au *Foyer Canadien* en s'adressant à Québec, chez l'éditeur M. Desbarats et chez MM. Matté et Hardy, libraires, Haute-Ville; à Montréal, chez MM. Fabre et Gravel; à Ste. Anne de la Pocatière, chez Firmin H. Proulx.

LIBRAIRIE A STE. ANNE

A VENDRE à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière :

NOTICE

SUR LA VIE ET LA MORT DE

M. MICH. F. H. PRÉVOST,

PRÊTRE DU SEMINAIRE DE ST SULPICE,

Ornée d'un portrait du vénérable défunt—30 sous.

HISTOIRE

DE LA MÈRE

MARIE DE L'INCARNATION,

Par l'Abbé H. R. Casgrain, 1 Vol. in 8vo. 467 pages, papier superfin, orné d'une photographie du portrait authentique de la Vénérable Mère, et de deux gravures en taille douce représentant, l'une l'incendie du monastère des Ursulines de Québec (1650), l'autre le monastère reconstruit en 1651 et incendié de nouveau en 1686—superbe demi reliure—Prix, \$1.75

COURS DE PÉDAGOGIE

OU

PRINCIPES D'ÉDUCATION,

Par Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'École Normale Laval. Cet ouvrage est utile non-seulement aux Instituteurs et Institutrices, mais encore aux membres du Clergé, aux professeurs de nos maisons d'éducation, aux inspecteurs, visiteurs et commissaires d'écoles, à tous les parents et amis de l'éducation. L'appendice contient un aperçu historique des progrès de l'instruction dans le Bas-Canada. 425 pages 12mo Prix du volume relié, \$1.00

UNION FÉDÉRALE des provinces de l'Amérique du Nord, par J. C. Taché, Chevalier de la Légion d'honneur—1 écu

LE CANADA, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, avocat—30 sous

L'HISTOIRE DU CANADA, en tableaux, comprenant les événements politiques et religieux; des listes des archevêques et évêques, des vice-rois, gouverneurs, intendants, etc; les découvertes, batailles, traités de paix, fondations, sous la domination française et la domination anglaise, par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'École Normale Laval—8 sous

TABLEAU chronologique et synoptique des principaux faits de l'Histoire du Canada, tant civile que politique et religieuse, depuis sa découverte jusqu'à nos jours, avec les synchronismes de l'Histoire de France, d'Angleterre et de l'Église par l'Abbé L. Provancher—1 shilling

Eloge de Messire C. F. Poinchaud, fondateur du Collège de Ste. Anne, par C. Bacon, élève de philosophie, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre. Avec un portrait photographique—30 sous